



République française
Mairie d'URCY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du mercredi 17 juillet 2024 à 19 heures 30
Convocation 09 juillet 2024



Présents : Mme BARBIEUX Albane, MM. MARCHISET Christian, MARACHE Gilles, BONET Gérard, JAMEUX Didier et BOSSONG Dominique

Absents excusés :

- M. BOSSONG Antoine ((pouvoir donné à M. BOSSONG Dominique)

Absent:

- Mme BAUDVIN Virginie
- TENDRON Christine
- M. ZUCCHINI Matthias

Secrétaire de séance : BARBIEUX Albane.

Ordre du jour

- 1- Approbation du dernier procès-verbal.
- 2- Délibération pour acceptation du legs de Madame BOCK,
- 3- Délibération pour validation de la Déclaration Préalable de Monsieur MARCHISET Christian concernant la pose de panneaux photovoltaïques au sol,
- 4- Questions diverses.

oooOOOooo

1 Approbation du dernier procès-verbal.

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2024, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce dernier et signe la feuille d'émargement.

2 Délibération pour acceptation du legs de Madame BOCK

Le Maire informe le Conseil Municipal du legs particulier qui a été fait à la commune par Micheline BOCK de sa maison d'Urcy sise 1 impasse Henri Bossong et cadastrée section AB numéros 120-(0a73ca)-223(1a14ca), soit une contenance totale de deux ares dix-sept centiares (2a 17ca) avec droits indivis dans la cour commune que constitue l'impasse cadastrée section AB numéro 122 pour une contenance de un are trente-sept centiares (1a 37ca), et de son jardin se trouvant un peu plus loin cadastré lieudit « Le Village », section AB numéro 104 pour un are vingt-cinq centiares (1a 25ca).

Ce legs a été fait à charge pour la commune d'entretenir les tombes de sa famille se trouvant à Urcy.

Il a été fait aux termes d'un testament authentique en date du 26 mars 2019.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité d'accepter le legs fait par Madame Micheline BOCK de sa maison d'Urcy avec son jardin non attenant ci-dessus désignés, non estimés à ce jour, et de régler les frais des actes notariés afférents audit legs,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous actes rédigés par Maître Xavier BLANQUINQUE, notaire à Gevrey-Chambertin.



3 Délibération pour validation de la Déclaration Préalable de Monsieur MARCHISET Christian concernant la pose de panneaux photovoltaïques au sol

Le dossier, objet de cette délibération, concernant Monsieur le Maire, ce dernier sort de la salle.

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur Christian MARCHISET, maire d'URCY, souhaite déposer une demande préalable de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques au sol, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la demande préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner :

- Madame BARBIEUX à cet effet.

Le conseil **VALIDE** à l'unanimité.

4 Questions diverses

- a) Devis de l'Ent. CORDEX d'un montant de 1 224.00 € TTC pour l'abattage par démontage ou câblage de 10 arbres sur la D104, à la demande de l'ONF. Le devis est accepté.
- b) Pour information, la subvention DETR de la préfecture pour les travaux de l'église est refusée pour cette année. La préfecture reporte l'attribution au printemps 2025.
- c) Mise en place de poteaux incendie par l'Ent. SADE au château et au bas du village.

La séance est levée à : 21 heures.

La secrétaire de séance
Albane BARBIEUX

Date de publication : 26 juillet 2024

Le Maire
Christian MARCHISET

